

23/06/2022

La mission du Sénat sur l'avenir institutionnel en Calédonie jusqu'au 29 juin La mission de la commission des lois du Sénat relative à l'avenir institutionnel de la

Nouvelle-Calédonie est arrivée hier en Nouvelle-Calédonie où elle restera jusqu'au 29 juin 2022 "afin de s'entretenir avec l'ensemble des parties prenantes". Une déplacement qui intervient après un premier cycle d'auditions d'experts du droit au Sénat au début du mois de juin.



Les rapporteurs de la commission des lois,

François-Noël Buffet, Philippe Bas et Jean-Pierre Sueur, se déplaceront dans les trois provinces de Nouvelle-Calédonie et procéderont à des visites et auditions des principaux responsables politiques (Sonia Backes, Jacques Lalié, Louis Mapou, Sonia Lagarde, Paul Néaoutyine, Roch Wamytan, des maires...), signataires de l'Accord de Nouméa et historiens. Ils participeront également à l'inauguration de la place de la paix à Nouméa ce dimanche 26 juin.

Selon François-Noël Buffet, ces travaux entendent « contribuer à la réflexion sur la situation institutionnelle, en accompagnant et en consolidant le processus de dialogue initié par les accords de Matignon et Nouméa entre l'État et les populations calédoniennes dans "l'après Nouméa" ».

La commission des lois poursuivra ses travaux au Sénat au cours du mois de juillet 2022 avant de rendre ses conclusions. Elle souhaite, notamment, "auditionner

la ministre des outre-mer ainsi que les deux députés de Nouvelle-Calédonie qui, en raison du calendrier électoral, ne pourront pas être auditionnés au cours du

Publié le 23/06/2022 Copyright © NCNews 2022.

déplacement".